

# **Quatorzième rapport annuel du Comité Consultatif pour les Services Postaux**

**janvier 2008 - décembre 2008**

Secrétariat : Institut belge des services postaux et des télécommunications  
Ellipse Building - Bâtiment C  
Boulevard du Roi Albert II, 35  
1030 BRUXELLES  
BELGIQUE  
Tel : +32 2 226 88 88  
Fax : +32 2 226 89 99  
e-mail : [comconspost@ibpt.be](mailto:comconspost@ibpt.be)

# **Comité Consultatif pour les Services Postaux**

## **Table des matières**

	Page
Préface	3
Chapitre 1er : Les groupes de travail au sein du Comité consultatif ... ..	4
Le groupe de travail "Europe" .....	4
Le groupe de travail "Services postaux" .....	5
Chapitre 2 : Les réunions plénières ... ..	6
Chapitre 3 : Composition du Comité consultatif ... ..	8

## **Préface**

Les activités du Comité consultatif pour les services postaux ont été limitées ces dernières années. L'attention a été attirée plusieurs fois sur la nécessité de définir, par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, ses modalités de fonctionnement ainsi que sa composition. Jusqu'à présent, aucune suite n'a été donnée à ce sujet et le Comité Consultatif souffre de l'absence d'un Président.

Cela étant, le Comité consultatif pourrait axer ses travaux en 2009 en fonction des thèmes qui suivent : en premier lieu, il s'agirait de rappeler au Ministre compétent l'urgence de régler ce qui vient d'être dit évoqué ci avant.

Ensuite, la libéralisation du secteur postal aura des effets non seulement sur l'ensemble des acteurs du secteur mais aussi des clients. Il serait donc utile que le Comité consultatif puisse s'exprimer à ce sujet comme sur d'autres qui seront éventuellement discutés en son sein.

J.L. DUTORDOIT

Administrateur IBPT

**CHAPITRE 1er  
LES GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE  
CONSULTATIF**

**LE GROUPE DE TRAVAIL "EUROPE"**

***Données générales***

<b>Coordinateur</b>	<b>Secrétaire</b>
M. E. DEFRANCE Conseiller à l'IBPT	M. F. VAN HECKE Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail « Europe » ne s'est pas réuni en 2008.

**LE GROUPE DE TRAVAIL "SERVICES POSTAUX"**

***Données générales***

<b>Coordinateur</b>	<b>Secrétaire</b>
M. J. CALLAERT Conseiller à l'IBPT	M. R. LOUSBERGH Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail "Services postaux" ne s'est pas réuni en 2008.

## CHAPITRE 2 LES REUNIONS PLENIERES

Dans la période allant de janvier à décembre 2008, une réunion plénière a été organisée.

L'article 47, § 2, de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux, prévoit en principe la tenue de quatre réunions. Le nombre de réunions n'a, par conséquent, pas été observé.

### **Réunion**

Le Comité consultatif s'est réuni en séance plénière le 11 juin 2008.

### **Sujet abordé**

Soumission du projet de budget du service de médiation du secteur postal à l'avis du Comité consultatif pour les services postaux.

Le Comité a émis l'avis suivant :

« Bruxelles, le 11 juin 2008.

### **1. Introduction**

L'article 45ter, §8 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques prévoit que : « Les médiateurs soumettent, chaque année, le projet de budget du service de médiation du secteur postal à l'avis du Comité consultatif pour les services postaux. »

### **2. Avis**

Réuni le 17 avril 2008 en réunion plénière, le Comité consultatif pour les services postaux a entendu le Service de médiation. Celui-ci explique les montants alloués aux postes des budgets 2007 et 2008.

Il précise l'origine des différences des montants par rapport à la situation d'origine :

- Les règles administratives et comptables appliquées par l'IBPT en matière d'élaboration du budget sont différentes de celles en vigueur à La Poste. En outre, il ne faut pas confondre prévisions budgétaires et réalisations (la preuve par la fourniture des deux tableaux « budget 2007 » et « réalisation 2007 »). Bien que La Poste parle d' "évolution inquiétante", elle ne produit aucun chiffre à mettre à côté de ceux établis par l'IBPT, la comparaison est nécessairement impossible et l'affirmation incontrôlable.
- Le cadre du personnel du Service de médiation a été fixé par un AR qui n'a pas été modifié. Les augmentations du poste « traitements » sont dues au transfert du personnel du Service de médiation vers l'IBPT. Selon le Service de médiation, il est erroné de prétendre que des dépenses de personnel pourraient être engagées sans qu'elles soient contrôlées. Le personnel en place est celui prévu par le cadre. Aucun changement n'a été opéré entre 2006 et 2007 et le fait que les résultats de 2007 soient inférieurs aux prévisions s'explique par la situation intermédiaire dont les éléments ont été fournis de manière détaillée en séance. Les augmentations du poste "traitements" (pour autant qu'elles existent et

## Comité Consultatif pour les Services Postaux

dans la mesure de leur importance puisque le SM ne dispose pas des chiffres auxquels La Poste se réfère) ne seraient donc dues qu'à une évolution barémique.

- Des investissements en matériel informatique sont à effectuer suite à la restitution à La Poste du matériel mis antérieurement à sa disposition.
- Certains frais du service comme celui de l'affranchissement n'ont jamais été comptabilisés en tant que tels par La Poste. Il est rappelé que dès 1992, il avait été convenu que le service de médiation n'affranchirait pas son courrier puisque c'était La Poste qui devait lui fournir les timbres. Depuis le 2 février 2007, le Service de médiation affranchit son courrier sauf celui qu'il adresse à La Poste.

Les membres du Comité consultatif pour les services postaux appuient les budgets 2007 et 2008 ci-annexés qui leur ont été présentés avec les réserves qui suivent :

- La Poste s'étonne que le budget 2007 soit présenté au Comité en avril 2008, alors que la facture a déjà été acquittée. La facture reçue manquait de transparence vu qu'elle ne donnait pas le moindre détail. En outre, comparé au montant global repris pour 2006, le budget 2007 a pratiquement doublé et La Poste a toujours la quasi-totalité à sa charge. La Poste marque son inquiétude sur l'absence de limite ou de contrôle des « moyens financiers nécessaires au fonctionnement du service de médiation » et souhaite plus de transparence sur la définition des critères servant de base à la répartition des coûts entre opérateurs.
- Le VSOA insiste sur la nécessité de la transparence.
- La BCA souhaite émettre une réserve au sujet de la discussion concernant le Médiateur de La Poste et son budget. La BCA est uniquement représentée en séance car les membres de la BCA ont reçu une lettre du Médiateur de La Poste leur demandant de contribuer aux coûts de fonctionnement et ensuite de signer un protocole dans lequel ils s'engagent, désormais, à faire passer le traitement et les procédures de plaintes par l'intermédiaire du Médiateur de La Poste. Les services express et coursiers ne sont pas du tout des services postaux au sens de la Directive postale européenne en vigueur et ne relèvent pas non plus de la compétence d'un institut comme le Médiateur de La Poste.

Le Comité prie le Service de médiation de vouloir bien annexer, à l'avenir, dans un souci de transparence, une brève explication écrite au projet de budget afin d'en expliquer les évolutions importantes. »

L'avis a été transmis pour information à Monsieur V. Van Quickenborne, Ministre pour l'entreprise et la simplification administrative.

## **CHAPITRE 3 COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF**

Vous trouverez ci-après la liste des membres, classés selon les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux.

### **PRESIDENT**

Poste vacant.

### **SECRETARIAT**

IBPT

Monsieur Etienne DEFRANCE

Premier Conseiller

Ellipse Building – Bâtiment C

Boulevard du Roi Albert II, 35

1030 BRUXELLES

Tél. : 02-226 89 40

Fax : 02-226 89 99

E-mail : [etienne.defrance@ibpt.be](mailto:etienne.defrance@ibpt.be)



## MEMBRES

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

### 1. Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentant des petites et moyennes entreprises

#### **FEDERATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE**

Madame Catherine MAHEUX  
Rue Ravenstein 4  
1000 BRUXELLES

#### **VERBOND VAN BELGISCHE ONDERNEMINGEN**

Dhr. Piet CUSTERS  
Diestse Steenweg 624  
3010 KESSEL-LO

#### **UNION DES CLASSES MOYENNES**

Monsieur Christophe WAMBERSIE  
Rue Haute 5  
6230 BUZET

#### **GROUPEMENT BELGE DES FABRICANTS D'ENVELOPPES**

Monsieur Yves LANTONNOIS  
Chaussée de Waterloo 715 bte 25  
1180 BRUXELLES

#### **UNIZO - UNIE VAN ZELFSTANDIGE ONDERNEMERS**

Dhr. Ronny LANNOO  
Spastraat 8  
1000 BRUSSEL

### 2. Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs

#### **FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Daniel VAN DAELE  
Rue Haute 42  
1000 BRUXELLES

#### **ALGEMEEN BELGISCH VAKVERBOND**

Dhr. Jozef DE DONCKER  
Fontainasplein 9-11  
1000 BRUSSEL

#### **ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND**

Dhr. Jef VAN DEN BOSCH  
Pletinckxstraat 19  
1000 BRUSSEL

#### **ALGEMENE CENTRALE DER LIBERALE VAKBONDEN VAN BELGIE**

Mevrouw Ann FONTEYN  
Centrumgalerij Blok 2 - Nr 244  
1000 BRUSSEL

#### **FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Jean-Luc STRUYF  
Rue Haute 42  
1000 BRUXELLES

#### **FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Michel LAURENT  
Place Fontainas 9-11  
1000 BRUXELLES

#### **CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS**

Madame Dominique RORIVE  
Boulevard Saucy 10  
4020 LIEGE

#### **CENTRALE GENERALE DES SYNDICATS LIBERAUX DE BELGIQUE**

Madame Caroline JONCKHEERE  
Galerie du Centre Bloc 2 - n° 244  
1000 BRUXELLES

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

### 3. Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants

#### **Fédération Belge des Indépendants et des Chefs d'entreprises ASBL**

Monsieur Olivier LEGRAND  
Rue Botanique 67-75  
1210 BRUXELLES

#### **HOGE RAAD VOOR DE MIDDENSTAND**

Dhr. Paul DE NEVE  
Molenstraat 38  
9940 ERTVELDE

#### **HOGE RAAD VOOR DE ZELFSTANDIGEN EN DE K.M.O.**

Mevrouw Sarah DEPREEUW  
UNIZO/Spastraat 8  
1000 BRUSSEL

#### **UNION DES CLASSES MOYENNES DE LA PROVINCE DE NAMUR**

Monsieur Christian GILON  
Chaussée de Marche 637 bte 38  
5100 WIERDE

### 4. Six membres représentatifs des consommateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation

#### **ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND**

Mevr. Ann DEMOOR  
Haachtsesteenweg 579  
1031 BRUSSEL

#### **ARCOPAR**

Dhr. Eric SPIESSENS  
Livingstonelaan 6  
1000 BRUSSEL

#### **FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)**

Madame Bénédicte GASPARD  
Rue Saint-Jean 1-2  
1000 BRUXELLES

#### **FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)**

Madame Françoise CLAUDE  
Rue Saint-Jean 1-2  
1000 BRUXELLES

#### **ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS**

Monsieur Alain ANCKAER  
Rue de Hollande 13  
1060 BRUXELLES

#### **ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS**

Monsieur Stéphane DOCHY  
Rue de Hollande 13  
1060 BRUXELLES

#### **MAKRO N.V.**

Mevr. Els DE TROCH  
Bisschoppenhoflaan 643-645  
2100 DEURNE

#### **FEDIS**

Mevrouw Nathalie DE GREVE  
Sint-Bernardusstraat 60  
1060 BRUSSEL

### 5. Deux membres représentatifs des intérêts familiaux

#### **LIGUE DES FAMILLES**

Monsieur Laurent DROUSIE  
Rue du Trône 127  
1050 BRUXELLES

#### **LIGUE DES FAMILLES**

Madame Véronique HECQUET  
Rue du Trône 127  
1050 BRUXELLES

#### **GEZINSBOND**

Dhr. Erwin STEENACKER  
Troonstraat 125  
1050 BRUSSEL

#### **GEZINSBOND**

Dhr. René MERCKEN  
Troonstraat 125  
1050 BRUSSEL

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

## 6. Trois membres représentant La Poste

### **La Poste - Sales and Marketing Regulation and Tariff**

Madame Claudine DELHAIE  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

### **La Poste - Mail**

Monsieur Christian HENDRICK  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

### **La Poste - Retail**

Madame Charlotte MASSON  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

### **La Poste - Regulation and Tariffs Mail - Internal regulation**

Madame Nihal KARAKOC  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

### **De Post - Mail**

Dhr. Ronny DE MEERLEER  
Muntcentrum  
1000 BRUSSEL

### **La Poste - Strategic & regulatory affairs**

Dhr. Joost VANTOMME  
Muntcentrum  
1000 BRUSSEL

## 7. Deux membres représentatifs des autres entreprises de services postaux

### **BELGIAN COURIER ASSOCIATION**

Dhr. Chris VANHOEGAERDEN  
Louis Gribaumontlaan 1  
1150 BRUSSEL

### **BELGIAN COURIER ASSOCIATION**

Mme Michèle LAHAYE  
Avenue Louis Gribaumont 1  
1150 BRUXELLES

### **BELGIAN COURIER ASSOCIATION**

Monsieur Patrick FRANSSSEN  
Avenue Louis Gribaumont 1  
1150 BRUXELLES

### **BELGIAN COURIER ASSOCIATION**

Monsieur Luc DOMICENT  
Avenue Louis Gribaumont 1  
1150 BRUXELLES

## 8. Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques

## 9. Un membre désigné par le Ministre de la Fonction publique

### **MINISTERIE VAN HET OPENBAAR AMBT**

Dhr. Herwig STALPAERT  
Pachécolaan 19 bus 2  
1010 BRUSSEL

## 10. Un membre désigné par le Ministre des Finances

### **Service Public Fédéral FINANCES**

Monsieur Michel THEUNISSEN  
North Galaxy  
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971  
1030 BRUXELLES

### **Service Public Fédéral FINANCES**

Madame Bernadette SAINT VITEUX  
North Galaxy  
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971  
1030 BRUXELLES

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

## 11. Deux membres désignés en raison de leur compétence en matière postale

### Vrije Universiteit Brussel - Vakgroep Beleidsinformatica

Dhr. Marc DESPONTIN  
Pleinlaan 2  
1050 BRUSSEL

## 12. Un membre représentatif de la presse quotidienne

### BELGISCHE VERENIGING VAN DE DAGBLADUITGEVERS

Dhr. Alex FORDYN  
Paapsemlaan 22 bus 7  
1070 BRUSSEL

### ASSOCIATION BELGE DES EDITEURS DE JOURNAUX

Madame Margaret BORIBON  
Boulevard Paepsem 22 bte 7  
1070 BRUXELLES

## 13. Un membre représentatif de la presse périodique

### THE PPRESS V.Z.W.

Dhr. Rik DE NOLF  
Paapsemlaan 22 bus 8  
1070 BRUSSEL

### THE PPRESS A.S.B.L.

Monsieur Alain LAMBRECHTS  
Boulevard Paepsem 22 bte 8  
1070 BRUXELLES

## 14. Un membre représentatif des organismes financiers privés

### BELGISCHE VERENIGING VAN BANKEN

Dhr. Dirk DE CORT  
Ravensteinstraat 36 bus 5  
1000 BRUSSEL

## 15. Un membre représentant les institutions publiques de crédit

## 16. Un membre représentant la Fédération des Entreprises de Distribution, en ce compris les entreprises de vente à distance

### BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Peter DE VESTER  
Buro & Design Center  
Heizel Esplanade bus 46  
1020 BRUSSEL

### BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Antoine BAEKE  
Buro & Design Center  
Heizel Esplanade bus 46  
1020 BRUSSEL

## 17. Un membre représentatif des cercles philatéliques

### FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE- LIQUES DE BELGIQUE

Monsieur André DECRE  
Moerlaanstraat 21  
3090 OVERIJSE

### FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE- LIQUES DE BELGIQUE

Monsieur Georges GUYAUX  
Rue de Trazegnies 147  
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

## 18. Un membre désigné par l'Exécutif flamand

### MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Dhr. Paul VRIJDERS  
Boudewijnlaan 30  
1000 BRUSSEL

### MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Mevrouw Marleen VANWINGH  
Boudewijnlaan 30  
1000 BRUSSEL

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

### 19. Un membre désigné par l'Exécutif régional wallon

#### MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Monsieur Rudy JANSEMME  
Rue Van Opré 91  
5100 JAMBES

#### MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Monsieur Maxime FERON  
Square Arthur MASSON 6  
5000 NAMUR

### 20. Un membre désigné par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale

## OBSERVATEUR AU COMITE AVEC VOIX CONSULTATIVE

#### BELGISCH INSTITUUT VOOR POSTDIENSTEN EN TELECOMMUNICATIE

Dhr. Eric VAN HEESVELDE  
Ellipse Building – Gebouw C  
Koning Albert II-laan, 35  
1030 BRUSSEL

#### INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Jean-Luc DUTORDOIT  
Ellipse Building – Bâtiment C  
Boulevard du Roi Albert II, 35  
1030 BRUXELLES

## EXPERTS

#### UNIVERSITE DE LIEGE

Monsieur Pierre PESTIEAU  
Professeur d'Economie  
Bd. du Rectorat 7 bte 31  
4000 LIEGE 1

## OBSERVATEURS

#### SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL

Monsieur Xavier GODEFROID  
Médiateur  
Rue Royale 97 Bte 14  
1000 BRUXELLES

#### DIENST OMBUDSMAN VOOR DE POSTSECTOR

Mevr. Truus LOSTRIE  
Ombudsman  
Koningsstraat 97 Bus 15  
1000 BRUSSEL

#### UNION DES EDITEURS DE LA PRESSE PERIODIQUE A.S.B.L.

Monsieur Jean-Paul VAN GRIEKEN  
Boulevard Edmond Machtens 79 bte 23  
1080 BRUXELLES

#### UNIE VAN DE UITGEVERS VAN DE PERIODIEKE PERS V.Z.W.

Dhr. Bart TURELUREN  
Edmond Machtenslaan 79 bus 23  
1080 BRUSSEL

---

**SECRETARIAT : IBPT  
Ellipse Building - Bâtiment C  
Boulevard du Roi Albert II, 35  
1030 BRUXELLES**